



## ÉCOLE SAINT-MICHEL GARIKOITZ DE DOMEZAIN

LETTRE AUX PARENTS, AMIS ET BIENFAITEURS

### « TU HONORERAS TON PÈRE ET TA MÈRE »

Nos enfants ont des obligations qu'ils doivent avoir à cœur d'accomplir de leur mieux. Parmi ces devoirs il y a celui que Dieu lui-même a dicté dans sa Loi, il s'agit du quatrième

commandement : « *Tu honoreras ton père et ta mère.* »

Ces quelques considérations, n'ont d'autre but que de vous manifester la beauté de la noble vertu portant le nom de piété filiale. Cette vertu qui relève de la justice sans s'y réduire, est tellement liée à ce que sont les enfants, c'est-à-dire des êtres dépendants de leurs parents, que son exercice porte sans aucun doute une force de sanctification propre à leur état. Parlons donc un peu de cette piété filiale.

Remarquons tout d'abord, avec le Père Dehau, que Dieu a pris soin dans sa Loi d'utiliser l'expression « *honorer ses parents* » alors que dans le premier article de ce même décalogue Dieu nous invite à l' « *aimer* ». L'inverse eût été plus cohérent ! Quoi de plus normal et naturel en effet que d'honorer Dieu et d'aimer ses parents. Oui, bien naturel, trop naturel peut-être ! Car Dieu veut nous élever à l'ordre surnaturel ; voilà pourquoi il nous commande un exercice qui nous dépasse tout en nous donnant les moyens adéquats : la charité pour aimer Dieu comme un Père et la piété filiale pour honorer nos parents comme des dieux « *Ego dixi dii estis*<sup>1</sup> ». Si Dieu ne l'avait pas commandé, la nature ne l'aurait jamais deviné : Dieu est aimable, et la mission divine des parents est honorable. « *Magna et mirabilia sunt opera tua Domine* !<sup>2</sup> »

Aux parents donc de se remettre en question pour faire en sorte que leur attitude soit conforme à ce qu'ils sont, des pro-créateurs participants de la puissance divine<sup>3</sup>, pour donner à leurs enfants un objet digne d'honneur.

Aux enfants de savoir reconnaître la dignité objective de leurs parents et de leur rendre en justice le culte qui leur est dû.

Ce n'est pas sans raison que nous utilisons les termes de justice et de culte car la piété filiale se trouve placée à la frontière entre ces deux extrêmes. La piété filiale dépasse la stricte justice tout en s'y rattachant et touche aux limites de la religion sans l'atteindre. Expliquons nous.

<sup>1</sup> « J'ai dit vous êtes des dieux » Ps. XXV, 11

<sup>2</sup> « Vos œuvres sont grandes et admirables, Seigneur » Apocalypse, XV, 10

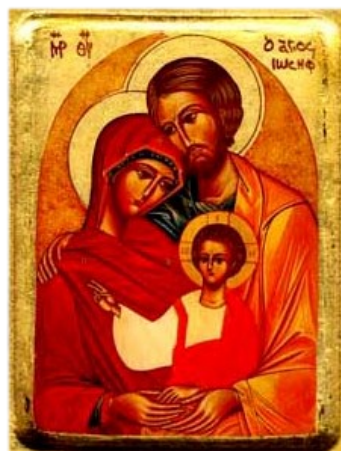
<sup>3</sup> Les parents saisiront mieux la beauté de la fin primaire du mariage et la raison pour laquelle elle est première.

La justice est la vertu par laquelle on rend à chacun ce qui lui est dû. Ainsi par exemple, l'acheteur devra en justice la somme exacte fixée pour l'objet dont il devient propriétaire. Il y a dans ce cas, un rapport d'égalité entre le vendeur qui doit à l'acquéreur l'objet qu'il vient de payer et l'acheteur qui doit au commerçant le prix fixé. Voilà une égalité de droit qui fonde un rapport de justice stricte.

Cependant il est parfois des rapports de justice qui se fondent sur l'inégalité. Il y a bien inégalité entre un Dieu qui donne tout à l'homme et un homme qui ne pourra jamais rendre l'équivalent de tout ce qu'il a reçu. Ce lien entre Dieu et l'homme reste dans la ligne de la justice car la créature se doit bien au Créateur, mais une justice spéciale qui pour cette raison reçoit le nom particulier de religion.

D'après ce même principe, d'autres réalités occasionnent de semblables rapports inégaux : le rapport qui unit l'individu à sa Patrie et celui qui unit l'enfant à ses parents.

La piété s'apparente donc à la vertu de religion. Cependant, à l'adoration et à la gratitude sans limite adressées à Dieu seul, correspondent le respect, la soumission, la reconnaissance et le dévouement adressés aux représentants de Dieu que sont les parents. La piété est une dette de stricte justice, mais une dette qui ne sera jamais intégralement soldée car les enfants demeureront sans cesse redevables vis-à-vis de leurs parents.



La piété filiale comprend des actes intérieurs ainsi que des gestes extérieurs : Quant aux premiers, citons le respect et la reconnaissance. Le respect consiste dans cette attitude de l'âme qui reconnaît l'excellence d'une personne. Ainsi, les enfants doivent reconnaître la supériorité d'état et de vertu de leurs parents.

La reconnaissance est une autre attitude intérieure qui consiste à saluer l'excellence des parents qui se mettent au service de leurs enfants. Mes parents ont tant donné pour moi que je reconnais ce don et l'estime. Voilà pour les dispositions intérieures. Celles-ci sont comme le terreau qui permettra à l'arbre de porter de bons fruits. L'arbre apparaît ainsi comme la réalité intermédiaire entre la terre et les fruits. Si nous appliquons cette image à la piété filiale, l'arbre sera l'ensemble des gestes externes de cette piété. Or, de même que c'est en voyant la beauté de l'arbre que l'on jugera de la qualité du terreau, ainsi, c'est à la présence abondante des gestes de piété que l'on pourra juger de la profondeur spirituelle de la vertu. Et nous parlons bien d'acte, car les seuls sentiments ou

paroles sont bien souvent inconsistants et donc illusoires. Il faut un témoignage véridique de la piété, et ce témoignage porte les noms de soumission et de dévouement.

La soumission, c'est l'acte par lequel on ne s'oppose en rien à la volonté de ses parents. J'oserai parler de collaboration passive. Elle est difficile car elle demande bien souvent d'agir sans avoir ni les tenants ni les aboutissants de l'action légitimement demandée. Elle exige beaucoup d'humilité ainsi que la mortification de son jugement propre.

Le dévouement mériterait le nom de collaboration active. C'est l'élan de générosité de l'enfant qui, comprenant et estimant la beauté de la mission de ses parents, se plaît à y participer en acceptant volontiers les tâches demandées et en devançant même la volonté de ses parents pour rendre service.

Nous avons parlé du terreau, de l'arbre, qu'en est-il des fruits ? Les fruits de la piété filiale sont de deux sortes : les fruits immédiats seront la joie et la paix car l'exercice de cette vertu met tout en ordre, dans les âmes et au sein de la famille. Puis les fruits plus éloignés seront tout simplement les mérites pour la vie éternelle. Que de richesses finalement dans ce tout petit commandement « *tu honoreras ton père et ta mère* » et la Sainte Ecriture poursuit, « *afin de vivre longuement* ». Puisse cette longue vie être celle où parents et enfants se verront en Dieu et se remercieront réciproquement, les premiers pour avoir trouvé dans leurs enfants un stimulant à devenir un objet digne d'honneur, les seconds pour avoir trouvé dans l'honneur qu'ils auront rendu à leurs parents une occasion de grandir en sainteté.

Domezain, le 8 décembre 2010  
Abbé Aldalur

## QUELQUES NOUVELLES DE L'ECOLE

« Quoi de nouveau ? Cela a-t-il beaucoup changé ? »  
Telles sont les questions que l'on peut se poser après le départ de l'abbé Pinaud pour le Gabon, après les quinze années de dévouement passées à l'école, et grâce auquel tant de changements positifs ont vu le jour.

Les personnes changent, le dévouement est le même et s'exerce de manière différente. Monsieur l'abbé Aldalur prend le double flambeau de l'école et du ministère de cette vaste région avec grand courage et reçoit, le 29 septembre, l'engagement pour trois ans du frère Luc au cours d'une belle messe chantée, donnant aux élèves attentifs





l'explication des vœux religieux. Au mois d'octobre qui suit, la très Sainte Vierge est honorée par un salut du Très Saint Sacrement quotidien ; mais il faut déjà penser au Christ-Roi, et le pèlerinage voit se présenter de nombreux pèlerins, malgré les grèves et les manifestations qui empêchent un certain nombre de fidèles et de malades de pouvoir venir à Lourdes. Le temps a épargné les pèlerins, seule une averse copieuse le dimanche est venue arroser la

procession du Saint Sacrement.

Au retour, une bonne nouvelle : il est possible de restaurer le trinquet qui a été examiné par un spécialiste, et il n'est donc plus question de le démolir.

La réunion du doyenné se tiendra ensuite dans nos bâtiments, suivie de la visite canonique de M. l'abbé Jacques Laguérie, qui repartira le mardi suivant après avoir pu constater la jeunesse de nos élèves...

Ceux-ci ont fait une rentrée des classes pleins d'ardeur et de vie ; les jeux, et le week-end pour les internes sont toujours animés par les frères et les abbés ; la musique, les chants emplissent la maison de leur mélodie. Le travail manuel et l'étude ont toujours leur place formatrice dans l'emploi du temps, soit avec le frère Nicolas, soit avec le frère Luc, et les abbés sur place y participent aussi, ce qui encourage les élèves. Les sorties sont fructueuses, non seulement sur le plan de la détente, mais aussi sur le plan d'étude de la nature, comme cela s'est vu lors d'une récente sortie : les champignons étaient à l'honneur, pas seulement entre les mains des enfants, mais également sur la table, et tous se sont régalés d'un bon plat de coulemelles bien gagné.



Les parents ne sont pas oubliés : M. l'abbé Aldalur leur donnera désormais des conférences sur l'éducation, qui actuellement pose des problèmes à tous ; et pour tous, il existe désormais la Militia Mariae qui réunit déjà un certain nombre de fidèles, belle œuvre mariale permettant de travailler pour la Sainte Vierge et donc pour le salut des âmes, à commencer par la sienne propre.

Ceci n'est qu'un petit aperçu de la vie de l'école actuellement, beaucoup d'autres détails ne sont pas cités, mais n'en existent pas moins, et l'école continue !